



FORMATION DES ARBITRES et EXAMEN D'ARBITRAGE NATIONAL

Généralités

Ce document définit la formation, la préparation et les exigences de l'examen final pour devenir arbitre national suisse = arbitre Swiss-Fencing-N.

Il vise à ce que tout arbitre engagé dans une compétition nationale ou internationale (non FIE) ait acquis les compétences requises dans le cadre de la formation prévue et puisse justifier au moyen de sa carte d'arbitre, son engagement régulier lors des compétitions nationales.

Swiss Fencing compte 7 catégories d'arbitres :

1. candidats-arbitres Swiss-Fencing = Swiss-Fencing-candidat
2. arbitres Swiss-Fencing nationaux = Swiss-Fencing-N
3. candidats-arbitres CEE 4. arbitres CEE (licence continentale) = Swiss-Fencing-C
4. candidats-arbitres FIE
5. arbitres FIE
6. arbitres past-FIE

Tous les documents relatifs à l'arbitrage se trouvent sur le site web de Swiss-Fencing sous la rubrique « Arbitrage ».

Formation

La formation comprend la connaissance des généralités communes aux trois armes et la connaissance théorique et pratique de l'arme choisie. Ces connaissances s'acquièrent dans des stages ou cours (12 heures au minimum).

Le nombre et le contenu des stages dépendra des connaissances préalables des candidats. Il comprendra une partie théorique et une partie pratique.

Chaque candidat, qu'il soit débutant ou avancé téléchargera sur le site internet de la FIE, www.fie.org, la matière de l'examen exigée par Swiss-Fencing (cf. doc PDF, sous Arbitrage).

Les stages sont organisés et dispensés par les clubs, les régions ou les associations avec l'aide d'un arbitre international ou d'un Maître d'armes qualifié.

Lorsque les bases théoriques et pratiques sont acquises, le club fait la demande de cartes officielles Swiss-Fencing « arbitres en formation », à la commission d'arbitrage. L'âge minimum pour être titulaire de cette carte est 14 ans.

Cette demande se fait par mail à : janine.lamon@swiss-fencing.ch. La carte coûte 10 CHF.

L'envoi des cartes avec la facture se fait par courrier postal à l'adresse du club ou de la personne désignée.

Contenu du cours d'arbitrage donné par les clubs, régions ou associations

- 12 heures réparties en cours ou stages
- le règlement FIE mis à jour fait foi
- le candidat arrive aux cours en ayant lu la documentation téléchargée
- connaissances théoriques en fonction de la matière demandée à l'examen national
- connaissances pratiques en fonction de la matière demandée à l'examen national



Contenu de l'examen

L'examen comprend une épreuve théorique écrite, sous forme de questions à choix multiples et une épreuve pratique. L'épreuve théorique est proposée dans les 3 principales langues nationales et la matière de l'examen théorique est détaillée dans le doc PDF «contenu de l'examen théorique». Cette matière est mise à jour en janvier de chaque année en fonction des décisions votées au Congrès de la FIE. Ces épreuves ont pour but d'établir si le candidat est apte à arbitrer correctement une compétition d'escrime.

L'examen relève de la compétence de la commission d'arbitrage de Swiss-Fencing.

L'examen est centralisé et il faut au minimum 8 candidats inscrits, âgés de 16 ans au moins, pour qu'une session théorique soit organisée. La réussite de l'examen théorique est indispensable pour être convoqué à l'examen pratique. La partie pratique peut se dérouler « en live » dans le cadre d'une compétition de bon niveau (championnats de Suisse/coupe européenne U17 ou U23) ou à l'aide d'une animation sur support informatique.

Evaluation des candidats

Les candidats sont évalués par deux experts, arbitres FIE, suivant les directives du chef du département d'arbitrage de Swiss Fencing.

Pour obtenir le diplôme d'arbitre Swiss-Fencing-N, le candidat doit réussir l'épreuve théorique puis l'épreuve pratique.

La réussite de l'épreuve théorique entraîne la convocation ultérieure pour la partie pratique. En cas d'échec de l'examen pratique, l'examen théorique reste acquis pendant 3 ans et le candidat sera à nouveau convoqué pour repasser la partie pratique.

La réussite des 2 examens confère au candidat le titre d'arbitre national Swiss-Fencing-N.

Formation d'arbitres continentaux ou FIE

Les arbitres Swiss-Fencing-N expérimentés et désireux d'entreprendre une carrière d'arbitre international, s'annoncent auprès de la commission d'arbitrage de Swiss-Fencing qui évaluera la candidature et proposera une formation d'arbitre européen (licence continentale) puis éventuellement une candidature pour devenir arbitre FIE.

Engagement des arbitres sur le plan national

Tous les arbitres inscrits dans la liste officielle du département « Arbitrage » doivent se mettre à la disposition des organisateurs des compétitions nationales et assurer leur fonction jusqu'à la fin de la journée de compétition.

L'activité minimale est de 6 compétitions par armes et par saison. Dès la publication du calendrier de la saison suivante, chaque arbitre peut agender les compétitions auxquelles il participera et se mettre à disposition de son club.

Un arbitre qui n'aura exercé aucune activité arbitrale au niveau national durant 3 années, se verra rayé des listes officielles de Swiss-Fencing.

Les clubs participant aux compétitions des circuits nationaux doivent assurer le quota d'arbitres nécessaires en fonction du nombre de tireurs engagés. Faute de quoi, l'organisateur peut refuser le nombre de compétiteurs par arbitre manquant. (cf règlement des circuits nationaux).

Le tarif des indemnités versées aux arbitres est régi selon un règlement Swiss Fencing (doc.PDF).



Engagement des arbitres sur le plan international

La participation des arbitres aux tournois internationaux est programmée par le chef de la commission d'arbitrage de Swiss-Fencing, d'entente avec les arbitres internationaux.

Le calendrier d'arbitrage complet est transmis au Bureau de Swiss-Fencing, aux entraîneurs nationaux et sera mis en ligne sur le website de Swiss-Fencing. Toute modification doit obtenir l'aval du chef de la commission d'arbitrage.

Le tarif des indemnités versées aux arbitres est régi selon un règlement de Swiss-Fencing (doc PDF).

Cours de formation continue

Les organisateurs de compétitions d'une certaine importance peuvent, d'entente avec le chef de la commission d'arbitrage, mettre sur pied avant leur manifestation, des cours de formation continue afin de rafraîchir la connaissance des règles et d'attirer l'attention sur les modifications récentes du règlement.

Le chef du département de Swiss-Fencing arbitrage
Janine Lamon

Avril 2020